

*Question présentée par la députée :*  
*M<sup>me</sup> Caroline Marti*

*Date de dépôt : 14 décembre 2020*

## **Question écrite urgente**

### **Intensifier les contrôles de poids lourds pour plus de sécurité sur la route et pour la protection du climat – Absence de financement par convention de prestations avec l'OFROU**

Au printemps 2020, l'Office fédéral des routes (OFROU) a publié pour la première fois une statistique sur les contrôles des poids lourds par canton (« Contrôles du trafic lourd 2019 »). Les chiffres ont immédiatement révélé des différences frappantes entre les cantons en termes d'intensité dans les contrôles. Si l'on compare le nombre de véhicules contrôlés par rapport à la population respective des cantons, il apparaît que Genève figure parmi les cantons où le nombre de contrôles est le plus faible en Suisse avec Neuchâtel, Zurich, Zoug et Appenzell. Cette situation défavorable peut s'expliquer par le fait que Genève est l'un des cinq cantons qui n'ont pas encore conclu de financement par convention de prestations correspondante avec l'OFROU depuis l'intensification des contrôles des poids lourds initiée par la Confédération en 2001<sup>1</sup>.

Cette situation est insatisfaisante pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le taux alarmant de camions qui enfreignent les dispositions du droit de la circulation routière est resté à un niveau élevé pendant des années. En 2019, la vitesse de circulation d'un poids lourd sur trois n'était toujours pas conforme à la réglementation en vigueur. C'est une situation intolérable pour la sécurité sur nos routes et en termes de politique climatique. D'autre part, compte tenu de la croissance record du transport routier de marchandises au niveau national ces dernières années, il est extrêmement important que les cantons économiquement forts tels que Genève et Zurich intensifient leurs

---

<sup>1</sup> <https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/themes/trafic-lourd-et-transport-de-marchandises-dangereuses/schwerverkehrskontrollen/intensivierung-der-mobilienkontrollen.html>

contrôles du trafic de poids lourds. Le dumping généralisé du trafic routier de marchandises au détriment de la sécurité routière signifie que les chemins de fer de fret respectueux du climat et à faible taux d'émission sont injustement désavantagés par rapport à la route.

Dans le cadre des considérations susmentionnées, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Quelle est la stratégie générale du canton en matière de contrôle des poids lourds ?*
- 2. Dans quels lieux et contre quelles infractions les contrôles s'orientent-ils prioritairement ?*
- 3. Existe-t-il un suivi (évaluation en fonction des infractions) et une gestion de l'approche de contrôle des inspections des poids lourds ?*
- 4. Pour quelles raisons le canton n'a-t-il pas encore conclu de convention de prestations sur l'intensification des contrôles des poids lourds et a-t-il ainsi renoncé à un financement fédéral pour la mise en œuvre de contrôles supplémentaires des poids lourds ?*
- 5. L'absence de financement lié à une convention de prestations et le faible niveau des contrôles effectués par le canton sont-ils liés à l'insuffisance des infrastructures adéquates qui seraient nécessaires à l'exécution des contrôles (mobiles) des poids lourds ? Le gouvernement cantonal a-t-il l'intention de trouver une solution quant à la manière dont une infrastructure appropriée pourrait être mise en place avec une utilisation efficace des ressources ? Le Conseil d'Etat a-t-il sollicité la Confédération pour assumer une partie de ces coûts, étant donné que le canton de Genève – contrairement à la plupart des autres cantons – n'a pas reçu de financement fédéral au cours des 20 dernières années pour intensifier les contrôles du trafic lourd ?*
- 6. Quelles mesures le canton entend-il prendre pour faire face à sa responsabilité de réduire les violations généralisées du code de la route et de contenir le dumping exercé par le trafic routier à l'encontre du trafic ferroviaire ?*